

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1839

5 (5.7.1839)

1839

Session de Juillet

N° V.

PROTOCOLE

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés:
Pour Bade, de M^r de Frettner.
" la Bavière, " " de Naü.
" la France, " " Engelhardt.
" la Hesse, " " Verdier.
" Nassau, " " Verdier substitut.
" les Paysbas, " " Ruhr.
" la Prusse, " " Westphal, Président.
Mayence le 5 Juillet 1839.

Teaugeage des bateaux.

§. I.

Reproduction faite du protocole N^o XIII de la Session de Juillet 1838, le Commissaire de

Bade: déclare, que son gouvernement, ayant adopté le Réglement proposé au XIII^e protocole de 1837, en a également ordonné l'exécution provisoire, de sorte, que rien ne s'oppose à la ratification de l'article supplémentaire X^e, protocole N^o XIII du 17 Juillet 1838, laquelle s'ensuivra simultanément avec d'autres articles, qui ont également besoin d'être ratifiés.

Bavière: Les Etats riverains du Rhin ayant, pour assurer l'exécution de l'art. 17 de la Convention du 31 Mars 1831, arrêté quelques dispositions ultérieures, destinées à faire l'objet d'un article supplémentaire à la dite Convention, Conclusion du protocole XIII de la Session de Juillet 1838, le Commissaire de Bavière se trouve déjà en possession de l'acte de ratification y relatif, pour être en son temps déposé aux archives de la Commission Centrale.

Il présente en outre un exemplaire du Journal officiel du 16 Janvier d'^{er}, par lequel le dit règlement a été

à été porté à la Connaissance du public pour être généralement observé.

France
Hesse
Nassau }
Pays-Bas

Comme Bade.

Pruusse. Le règlement convenu sur le jaugeage des bateaux est déjà en pleine execution, et le soussigné se trouve muni de l'acte de ratification, destiné à être déposé en son temps aux archives de la Commission Centrale.

Conclusion.

A reproduire à la fin de la Session, pour se concerter ultérieurement sur le dépôt simultané des actes de ratification du X^e article supplémentaire.

(signé) de Kettner.
de Nau.

Engelhardt.

Verdier pour la Hesse Grand ducal
et Nassau.

Ruhrl.

Westphal, Président.

Pour Expédition conforme
Le Président de la Commission Centrale.

